

## Contact URML

---

**De:** ARS-MARTINIQUE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr  
**Envoyé:** jeudi 25 août 2016 13:57  
**À:** ARS-MARTINIQUE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr  
**Cc:** contact@urml-m.org; martinique@972.medecin.fr; raymond.helenon@wanadoo.fr  
**Objet:** message adressé aux medecins généralistes et aux gynécologues suivant les femmes enceintes

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Message envoyé à tous les médecins les généralistes, tous les gynécologues privés

- copie à l'URML et à l'Ordre des médecins pour diffusion

Bonjour,

L'épidémie de Zika est en phase de décroissance mais la vigilance est toujours de mise pour les femmes enceintes et les nouveaux nés.

Dans le domaine du Zika, la connaissance est encore imparfaite et c'est la raison qui a conduit à la mise en place d'une cohorte de femmes enceintes et de bébés en Martinique et en Guadeloupe. Ce projet de recherche ne concerne pas toutes les femmes et tous les bébés et il est important que ceux qui n'entrent pas dans les cohortes bénéficient également d'un suivi de qualité.

Ainsi, toute femme enceinte pendant l'épidémie de Zika a un suivi renforcé par échographies et est orientée vers le CPDPN en cas d'anomalie.

Ensuite, à la fin de la grossesse, il est important de connaître le statut sérologique de la femme vis-à-vis du Zika et une sérologie IGM et IGG doit systématiquement lui être prescrite au cours du 9<sup>ème</sup> mois. Tous les laboratoires sont en mesure d'effectuer le prélèvement correspondant dont l'analyse peut être faite par le laboratoire de virologie du CHUM.

Le résultat de cette sérologie maternelle sera noté

- a.  **dans le registre des naissances**, afin de permettre un recensement exhaustif des enfants nés de mère ayant été infectée par le virus au cours de la grossesse.
- b. en **page 7 du carnet de santé de l'enfant** (outil de suivi individuel), au chapitre « **période prénatale** » à la rubrique **sérologies** de la mère **autres** (Z ou Zika + ou Z ou Zika -) pour avoir un repère dans le carnet de santé indiquant qu'une vigilance particulière au développement doit être apportée.
- c. sur le **1<sup>er</sup> certificat** de santé (outils de suivi populationnel) à la rubrique « **pathologie de la première semaine** »... **autres** préciser « mère zika + »

Enfin, en cas de résultat de sérologie positif, le bébé fera l'objet d'un suivi spécifique en lien avec le réseau de périnatalité.

La Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.



**Alain BLATEAU**  
Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire

**ARS de Martinique**

ZAC de l'Etang Z'Abricot - Pointe des Grives

CS 80656, 97263 Fort de France Cedex

tel : 05.96.39.42.73

Portable : 06.96.25.39.51

[alain.blateau@ars.sante.fr](mailto:alain.blateau@ars.sante.fr)